



Délibération n° 26

Conseil Municipal du 10 juin 2024

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :

4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale

Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
31/05/2024

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 6

Nombre de votants : 25 puis 23
(Mme DELSAUX Dominique quitte
la séance à 18 h 55)

Affiché le 13/05/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)

Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer – Recrutement de 2 policiers municipaux au grade de Gardien-Brigadier

Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer – Recrutement de 2 policiers municipaux au grade de Gardien-Brigadier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1 et L 332-8,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisation les grades

s'y rapportant pris en application des articles L 411-1 à L 411-9 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Vu la consultation en date du 28 mai 2024 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité »,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de renforcer le service de Police municipale avec le recrutement de 2 policiers municipaux au grade de gardien-brigadier de la Police municipale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De créer au tableau des effectifs du budget de la Ville d'Étaples-sur-Mer, 2 emplois permanents à temps complet** dans le grade de Gardien-Brigadier de Police Municipale

Filière : Police Municipale

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Agents de police municipale

Grade : Gardien-Brigadier

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11 juin 2024 :

- Ancien effectif : 5
- Nouvel effectif : 7

- D'adopter le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer modifié et annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 23 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

ÉTAT DU PERSONNEL AU 11/06/2024
MAIRIE D'ETAPLES SUR MER

Retention par le préfet : 13/06/2024

CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTP		TOTAL
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET	AGENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET	AGENTS NON TITULAIRES	
DIRECTEUR DE CABINET	1	0	0	0	1	0	0	1
Directeur de Cabinet	1	0	0	0	1	0	0	1
EMPLOIS FONCTIONNELS	1	0	0	0	1	0	0	1
Directeur général des services	1	0	0	0	1	0	0	1
PLURIE ADMINISTRATIVE	53	0	0	0	53	45	1,51	47,51
Attaché Hors Classe	1	0	0	0	1	0	0	1
Attaché Principal	1	0	0	0	1	0	0	1
Attaché	1	0	0	0	1	0	0	1
Rédacteur Principal de 1ère Classe	2	0	0	0	2	0	0	2
Rédacteur Principal de 2ème Classe	6	0	0	0	6	0	0	6
Rédacteur	5	0	0	0	5	0	0	5
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	0	0	0	1	0	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	24	0	0	0	24	0	0	24
Adjoint administratif territorial	11	0	0	0	11	0	0	11
PLURIE TECHNIQUE	3	2	25/35 - 28/35	0	5	0	0	5
Ingénieur Principal	3	0	0	0	3	0	0	3
Ingénieur	103	0	0	0	103	92	1,51	104,51
Technicien Principal de 1ère Classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 2ème Classe	2	0	0	0	2	0	0	2
Technicien	1	0	0	0	1	0	0	1
Agent de Maîtrise Principal	2	0	0	0	2	0	0	2
Agent de Maîtrise	1	0	0	0	1	0	0	1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	17	0	0	0	17	0	0	17
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	0	0	0	4	0	0	4
Adjoint technique territorial	17	0	0	0	17	0	0	17
Adjoint technique territorial	39	4	25/35 - 25/35 - 22h30/35 - 29h45/35	0	43	0	2,92	45,92
Adjoint technique territorial	20	4	28/35 - 28/35 - 28/35 - 29h45/35	0	24	0	3,25	27,25
PLURIE MEDICO-SOCIALE	2	1	0	0	3	0	0,9	3,9
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	2	0	0	0	2	0	0,8	2,8
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	0	1	28/35	0	1	0	0	1
PLURIE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller principal des A.P.S.	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller principal des A.P.S.	1	0	0	0	1	0	0	1
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	1	0	0	0	1	0	0	1
Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	6	0	0	0	6	0	0	6
Educateur territorial des A.P.S.	1	0	0	0	1	0	0	1
PLURIE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché de Conservation du Patrimoine	7	0	0	0	7	0	0	7
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe	1	0	0	0	1	0	0,8	1,8
Assistant d'Enseignement Artistique	1	0	0	0	1	0	0	1
Assistant de Conservation	1	0	0	0	1	0	0	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	2	0	0	0	2	0	0	2
Adjoint territorial du patrimoine	1	0	0	0	1	0	0	1
PLURIE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur Principal de 1ère Classe	22	2	20/35 - 20/35	0	24	0	0,8	24,8
Animateur Principal de 2ème Classe	1	0	0	0	1	0	0	1
Animateur	1	0	0	0	1	0	0	1
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	4	0	0	0	4	0	0	4
Adjoint territorial d'animation	5	2	20/35 - 20/35	0	7	0	1,14	8,14
PLURIE POLICE MUNICIPALE	10	0	0	0	10	0	0,00	10,00
Brigadier Chef Principal	3	0	0	0	3	0	0	3
Garde champêtre chef principal	7	0	0	0	7	0	0	7
Garde champêtre	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (TOUTES PLURIES HORS DIRECTEUR DE CABINET ET EMPLOI FONCTIONNEL)	155,00	14,00	0,00	0,00	209,00	0	10,43	219,43
Apprenti(e)	5	0	0	0	5	0	0	5
Contract Adulte-Reels	3	0	0	0	3	0	0	3
TOTAL GENERAL	201	14	0	0	215	0	10,43	225,43

